

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

Demande d'emploi pour un poste d'instructeur de natation (m/f) à temps plein et à durée indéterminée (VP 2019/01)

Noms	
Prénoms	
N° et rue	
C.P. et Localité	
Matricule	
Nationalité	
N° de téléphone / GSM	
Diplôme	

Demande pour le poste de fonctionnaire communal (m/f) à temps plein au service des piscines communales :

- 40 hrs /semaine, classé dans la catégorie D groupe D1 – attributions particulières, sous le statut du fonctionnaire et à durée indéterminée.
- La rémunération se fera sur la base du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux.
- Les candidats n'ayant pas encore subi avec succès l'examen d'admissibilité pour la carrière de l'artisan, devront s'y soumettre lors des prochaines épreuves. Ledit examen sera organisé par le Ministère de l'Intérieur.

Conditions :

- Pourront concourir pour ce poste les candidats détenteurs d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP/CATP) dans le métier de l'instructeur de natation, soit d'un certificat y assimilé en vertu de l'article 46 de la loi du 21 mai 1979 portant 1) organisation de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire technique et 2) organisation de la formation professionnelle continue par les dispositions légales en vigueur, soit d'une attestation portant sur des études reconnues équivalentes par le département ministériel compétent.
 - Etre ressortissant d'un pays de l'Union Européenne.
 - Être âgé de 18 ans au moins au jour de la nomination provisoire.
 - Jouir des droits civils et politiques.
 - Offrir les garanties de moralité requises.
 - Avoir une parfaite connaissance des trois langues administratives (LU, FR, DE).
-

Pièces à joindre à la présente demande d'emploi :

- Une lettre de motivation
- Une notice biographique
- Une photo récente
- Un extrait de l'acte de naissance
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport
- Une copie du permis de conduire
- Un extrait récent du casier judiciaire (moins de 2 mois)
- Une copie des diplômes et certificats d'études requis. Les candidats présentant des diplômes/certificats étrangers doivent obligatoirement joindre un certificat d'équivalence délivré par les départements ministériels compétents.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

Les demandes sont à adresser à :

Collège des bourgmestre et échevins
B.P. 23
L-4701 PETANGE

Dernier délai pour la remise des candidatures :

Jeudi, le 31 janvier 2019 au plus tard.

Pour tout renseignement supplémentaire veuillez-vous adresser au service des ressources humaines
(☎ 50 12 51 - 2060)

Date : _____

Signature : _____